

N° 18/4.08

REORGANISATION DES LOCAUX DE L'ADMINISTRATION



Municipalité en corps

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 2 avril 2008

Première séance de commission : lundi 14 avril 2008 à 17 h 30 à Riend-Bosson 9

Table des matières

1	PRÉAMBULE	3
1.1	Parc locatif communal.....	3
2	ORGANISATION GÉNÉRALE	4
2.1	Décentralisation et pôles de compétence	5
3	PROGRAMME GÉNÉRAL	6
4	DÉTAIL DE LA PHASE I	6
4.1	Riond-Bosson 14 – acquisition de 2 lots en PPE.....	6
4.2	Hôtel de Ville – transformation	7
4.3	Programme de l’Hôtel de Ville	8
5	DÉTAIL DE LA PHASE II	8
5.1	Riond-Bosson 3 - Locaux de dépôt-garage du rez-de-chaussée.....	8
5.2	Réorganisation de l'office des espaces publics	9
6	DÉTAIL DE LA PHASE III	9
6.1	Poste de police à "Morges Gare-Sud"	9
7	PROGRAMME GÉNÉRAL DE LA RÉORGANISATION	10
7.1	Phase I.....	10
7.2	Phase II.....	10
7.3	Phase III.....	10
8	ASPECT FINANCIER	10
9	CONCLUSION	10

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La nouvelle répartition des directions municipales pour la législature 2006-2011 s'accompagne d'une réorganisation générale des locaux de l'administration.

Le présent préavis donne suite aux deux rapports de la commission du Conseil communal en réponse au préavis N° 18/4.00 relatif la demande de crédit pour divers travaux d'aménagement et d'entretien dans l'Hôtel de Ville. Ces rapports demandaient alors à la Municipalité un complément d'étude et de proposer une vision générale et à long terme des besoins en locaux de l'administration communale

La Municipalité a donc entrepris, comme demandé, un travail de fond sur l'organisation générale des services communaux. Elle propose maintenant un programme de réorganisation des services communaux qui devrait permettre de répondre aux souhaits du Conseil communal ainsi qu'aux nombreux vœux émis depuis quelques années déjà par les commissions de gestion.

Le présent rapport traite notamment de l'Hôtel de Ville mais aussi de certains sites stratégiques amenés à se développer en fonction des besoins de la Ville de Morges. Il a pour but de clarifier les solutions proposées pour la réorganisation générale des Services communaux à court et moyen termes.

Les propositions visent à résoudre les problèmes actuels en privilégiant des solutions simples et durables qui permettront encore à l'administration d'évoluer et de s'adapter dans le temps.

Le déplacement des archives communales est maintenant prévu dans la construction du nouveau Centre de vie enfantine (CVE) sur le site de Sylvana.

Il est prévu de limiter l'accroissement de la dette communale, notamment par la vente des actions de la Romande Energie comme précisé dans la récente motion du Parti libéral. D'autres pistes méritent également d'être examinées, la vente de certains bien-fonds communaux, peu stratégiques et secondaires, permettraient de financer les projets qui n'entreront pas directement dans le cadre de cette motion.

1.1 Parc locatif communal

La Municipalité a examiné la possibilité de revoir le parc locatif communal dans l'idée d'y placer son administration. Le parc locatif communal se trouve principalement dans le centre ville.

Hormis les aspects potentiellement cruels qui pourraient découler de cette idée, une telle action ne serait finalement guère profitable à la collectivité dans la mesure où la mise à disposition de son parc locatif pour des activités privées revêt de multiples intérêts. Ces activités dynamisent la ville, rapportent de l'argent et font prospérer la collectivité.

Le centre ville est relativement peu étendu. S'il est vrai qu'une certaine centralité a des avantages pratiques indéniables, nous devons veiller toutefois à ce que l'administration ne monopolise pas exagérément l'espace disponible, ce qui serait économiquement improductif. Un éclatement des structures permet de maintenir un équilibre d'ensemble tout en assurant une présence stratégique. La répartition logique des affectations permet une lecture claire des structures administratives dans la ville. La centralité emblématique de l'Hôtel de Ville demeurera et sera renforcée par nos projets.

Une décentralisation permet à l'administration d'être présente sur son territoire de manière appropriée, en étant plus proche des administrés. Les structures en place s'accordent mieux avec l'échelle de la ville. Il est à noter que des structures modestes favorisent les contacts et permettent un meilleur accueil des visiteurs.

Les premières approches sur l'Hôtel de Ville nous ont permis de constater que ce bâtiment n'offre finalement pas les capacités escomptées pour maintenir tous les services sur place. Pour pallier les problèmes actuels de congestion, le départ d'un service important permet de dégager les surfaces nécessaires au développement de l'administration.

Le choix de déménager la Direction des infrastructures et énergies (IE) à Riond-Bosson auprès de ses ateliers techniques s'est vite imposé. Dans cette même optique, un raisonnement identique a été fait pour la Direction patrimoine (PAT) car, dans la mesure où le Service des bâtiments n'est maintenant plus rattaché aux écoles, il n'y a plus de raison de maintenir cette Direction sur le site de Beausobre.

2 ORGANISATION GÉNÉRALE

Le programme de réorganisation prévoit trois étapes marquantes qui permettront à l'administration de s'établir stratégiquement et durablement sur son territoire. La phase I est de loin la plus importante et la plus délicate :

- ⇒ Phase I Riond-Bosson 14 et Hôtel de Ville
- ⇒ Phase II Reprise des dépôts de Riond-Bosson 3 et Etablissement horticole du Molliau
- ⇒ Phase III Poste de police à "Morges Gare-Sud"

La présente proposition n'est donc qu'une étape dans l'évolution nécessaire de l'administration communale. La Municipalité veillera à ce que les investissements à consentir, pour chaque phase, soient en corrélation avec les moyens disponibles.

Procédant par ordre de priorité, une première phase majeure sera suivie par deux autres phases plus ou moins importantes, dont la mise en œuvre pourra être répartie dans le temps, toujours en fonction des moyens disponibles et des besoins de l'administration.

Cette réorganisation devrait s'opérer sur différents sites tels que l'Hôtel de Ville, Riond-Bosson, l'Etablissement horticole de Tolochenaz et finalement "Morges Gare-Sud" ainsi que l'Ilot Seigneurieux sur la place Saint-Louis (poste de Police).

A long terme, pour l'Hôtel de Ville, les évolutions possibles concernent les locaux du rez-de-chaussée. Leur situation privilégiée au niveau de la rue est une occasion pour l'administration de valoriser ses actions, d'améliorer l'accueil et les échanges avec la population et la représentation de la ville et de la région.

Le déménagement du Contrôle des habitants dans le nouveau poste de police à "Morges Gare-Sud" permettrait la mise en place d'un guichet unique par exemple. Le déménagement du Cyberforum permettrait quant à lui de créer un espace qui pourrait servir à la promotion touristique, culturelle et économique de la ville et de la région, et fonctionner de concert avec le carnotzet attenant. Ce dernier projet revêt une certaine souplesse d'action dans le temps. Ces idées doivent encore se préciser.

Pour l'immédiat, deux variantes ont été étudiées pour le déménagement des Directions IE et PAT à Riond-Bosson. La première variante consiste à surélever le bâtiment communal de Riond-Bosson 9. La réalisation de ce projet, relativement complexe, pose de nombreux problèmes; il prendra du temps (étude, acceptation et réalisation) et ne permettra donc pas de désengorger rapidement l'Hôtel de Ville.

La deuxième variante consiste à acquérir des surfaces de bureaux en PPE situés à l'av. Riond-Bosson 14. La solution de surélévation de Riond-Bosson 9 a donc été abandonnée au profit de l'acquisition de Riond-Bosson 14 qui présente de nets avantages dont celui de ne pas retarder le projet de l'Hôtel de Ville.

Il s'agit là d'une opération foncière et non plus d'un projet de construction ou de transformation. Cette opération est partiellement autofinancée par une rentrée de loyer. Elle permet de réunir les Directions IE et PAT à proximité de leurs ateliers et dépôts respectifs et vise à renforcer le positionnement de l'administration dans ce secteur de ville par la création d'un pôle de compétences techniques.

A court terme, l'agrandissement de l'Etablissement horticole au Molliau permet le regroupement de l'Office des espaces publics. Ce projet est lié à des aspects pratiques et logistiques nécessaires à son bon fonctionnement. Il est également prévu un nouvel accueil pour le cimetière. La sécurité de l'accès routier doit également être améliorée.

A moyen terme, le déménagement du poste de police à "Morges Gare-Sud" résout un problème de manque de place et permet un placement d'une entité administrative dans un secteur stratégique en devenir. L'actuel poste de police à Seigneux pourra donc être mis en location pour financer les travaux ou alors il pourra répondre à d'éventuels nouveaux besoins de l'administration.

2.1 Décentralisation et pôles de compétence

Pour ce qui est de l'organisation générale, nous pouvons constater sur le plan ci-dessous la répartition géographique des secteurs d'activités de l'administration répartis dans la ville. Cette organisation se dessine en quatre pôles comme suit:

- ⇒ Secteur du centre ville : Services généraux
- ⇒ Secteur de la gare : Sécurité publique
- ⇒ Secteur de Beausobre : Ecole, sport, culture
- ⇒ Secteur de Riond-Bosson : Services techniques



3 PROGRAMME GÉNÉRAL

⇒ Phase I	RB 14 et Hôtel de Ville	2008 - 2009
⇒ Phase II	Reprise des dépôts de Riond-Bosson 3	2009
	Agrandissement de l'Etablissement horticole	2011
⇒ Phase III	Poste de police à "Morges Gare-Sud"	dès 2012

Le programme des phases II et III est optimiste mais possède une certaine souplesse; il pourra être adapté dans le temps en fonction des opportunités et des besoins.

Tel n'est malheureusement pas le cas des projets de la phase I. Le timing décisionnel pour l'acquisition de Riond-Bosson 14 doit s'accommoder des contingences circonstancielles nécessitant une décision rapide. C'est pour cette raison que le préavis concernant l'acquisition de 2 lots en PPE à Riond-Bosson 14 accompagne le présent document.

Les travaux de réfection de l'Hôtel de Ville doivent également être entrepris dans les meilleurs délais. L'étude de ce projet pourra démarrer en fonction de la décision qui sera prise au sujet de Riond-Bosson 14.

4 DÉTAIL DE LA PHASE I

4.1 Riond-Bosson 14 – acquisition de 2 lots en PPE

L'immeuble est situé en face du bâtiment de la voirie et des services industriels (SI) de Riond-Bosson 9. Le regroupement des Directions IE et PAT permettra de partager le matériel informatique de reproduction (scanner, plotter, etc.) et permettra de meilleures synergies avec leurs équipes techniques respectives.

En procédant ainsi, nous arrivons à créer un pôle de compétences techniques s'accordant avec les activités de ce secteur de la ville. La capacité des locaux pourrait même permettre, si nécessaire, d'y accueillir le Sitecom. La Municipalité ne souhaite toutefois pas vider de toute substance l'Hôtel de Ville; un équilibre des forces et des attributions doit être trouvé.

La surélévation du bâtiment de Riond-Bosson 9, initialement imaginée, a été étudiée par nos services. Par comparaison, les nombreux avantages apparents ont permis d'orienter le projet de réorganisation sur Riond-Bosson 14 plutôt que sur Riond-Bosson 9.

En investissant les locaux du Bâtiment administratif de Beausobre I, la Direction du patrimoine a pu constater que, malgré le départ de la Direction de l'EPS de Morges-Hautepierre, les conditions ne sont pas suffisantes pour l'accueillir dans de bonnes conditions. La salle des Commissions scolaires a dû être réquisitionnée à cette occasion pour servir de bureau.

Les trois services, soit l'administration scolaire cantonale de Beausobre, l'administration scolaire communale (AGCS) et la Direction patrimoine (PAT), sont actuellement enchevêtrés; cela pose des problèmes relationnels et pratiques. Des travaux auraient été nécessaires pour améliorer quelque peu la situation; CHF 200'000.00 avaient été prévus au plan des dépenses d'investissements. Avec la nouvelle répartition des dicastères, la présence de PAT à cet endroit n'est maintenant plus opportune; ce projet peut désormais être abandonné.

Le départ de PAT permettra une redistribution des surfaces au profit du secrétariat communal des écoles qui manque cruellement d'espace actuellement. Nous devons également anticiper sur de nouveaux besoins qui pourraient résulter des prochaines réformes scolaires à venir.

Pour le surplus, voir le préavis correspondant déposé simultanément au Conseil communal.

4.2 Hôtel de Ville – transformation

L'Hôtel de Ville est en fait composé de deux corps de bâtiment reliés par une cage d'escalier, que l'on nommera Bâtiment administratif pour l'ancienne poste et l'Hôtel de Ville proprement dit qui est l'ancien poste de police. Les travaux concernent l'ensemble des immeubles; par simplification, nous parlerons de l'Hôtel de Ville en général.

Pour ce qui suit, nous nous fondons sur les propositions élaborées avec M. Pierre Blanchard, architecte à Morges, en consultant les services concernés. Le programme des archives sera intégré au projet de reconstruction du CVE de Sylvana libérant ainsi un bureau pour le greffe et un vaste espace de rangement.

Les premières approches sur l'Hôtel de Ville nous ont permis de constater que ce bâtiment n'offre pas les capacités escomptées pour maintenir tous les services sur place. L'idée d'occupation des combles, telle qu'imaginée au départ, ne s'est pas révélée concluante pour diverses raisons (fonctionnalité, accessibilité, éclairage naturel, coût, etc.).

Comme dit plus haut, le choix de déménager la Direction des infrastructures et énergies (IE) à Riond-Bosson auprès de ses ateliers techniques s'est vite imposé. Il a pour effet de minimiser les travaux de transformations. Les modifications apportées donnent une plus grande liberté d'utilisation. Le projet ainsi simplifié devrait permettre globalement une économie de moyens.

Hormis quelques adaptations nécessaires, les espaces du rez-de-chaussée ne sont pas véritablement touchés pour le moment; ces locaux ayant pignon sur rue conservent toutefois une grande potentialité pour les activités de la commune et de la région. Cette potentialité peut être mise en place le moment venu en suivant une évolution naturelle dans le temps, l'optique étant de créer un guichet unique et une vitrine promotionnelle qui va permettre à la commune de soigner son image, communiquer avec la population et promouvoir sa région.

Pour l'immédiat, on peut noter les principales actions prévues dans les immeubles de l'Hôtel de Ville :

- ⇒ Déplacement de la Direction des finances, économie et contrôle de gestion (FEG) dans les combles à la place de IE.
- ⇒ Déplacement du SITECOM à l'entresol, le Service du personnel prend sa place.
- ⇒ Réaménagement du Contrôle des habitants et remise en état du rez-de-chaussée (inondation).
- ⇒ Maintien de ATD2 dans ses locaux avec l'adjonction du bureau des Espaces publics.
- ⇒ Maintien du Greffe dans ses locaux avec l'adjonction des locaux des archives.
- ⇒ Déplacement du bureau des Espaces publics au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville (actuellement Service du personnel).
- ⇒ Création d'une cafétéria commune dans les anciens locaux de la Justice de paix (2^e étage de l'Hôtel de Ville).

En option, il sera également proposé la création d'un carnotzet communal, sous l'ancienne voûte. La démolition des W.-C. publics actuels permettra un accès direct depuis la place de l'Hôtel de Ville. Ce type d'espace traditionnel est représentatif d'une commune vigneronne et permettra à la Municipalité d'accueillir dignement les visiteurs dans notre ville.

Les principaux travaux envisagés sont une rénovation indispensable à la conservation des bâtiments, un rafraîchissement général des locaux, une mise en conformité de la sécurité (installations électriques, détection incendie, accès, signalisation et éclairage des voies d'évacuation, local informatique, etc.) et une nouvelle signalétique d'information. Une analyse des performances des installations et de l'enveloppe thermique du bâtiment sera réalisée pour rechercher une économie d'énergie.

Dans un deuxième temps, le départ possible du Contrôle des habitants pourrait libérer les locaux du rez-de-chaussée où l'administration pourra éventuellement réaliser son guichet unique.

Il est prévu de maintenir le Cyberforum en place pour l'instant. Ces locaux pourraient devenir, à terme, la vitrine des activités de la commune; nous pourrions imaginer de créer un espace animé qui pourrait fonctionner de concert avec le carnotzet attenant et servir à de multiples usages (réceptions, expositions, information au public, salle des mariages, réunions et activités diverses, etc.).

La mise au point du projet définitif et son estimation des coûts ne pourront être entrepris qu'une fois que le départ de IE à Riond-Bosson sera décidé.

4.3 Programme de l'Hôtel de Ville

⇒ Projet définitif de l'Hôtel de Ville	Eté 2008
⇒ Dépôt préavis et mise à l'enquête	Automne 2008
⇒ Travaux	Hiver - automne 2009

5 DÉTAIL DE LA PHASE II

5.1 Riond-Bosson 3 - Locaux de dépôt-garage du rez-de-chaussée

A la suite du départ des Transports de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC), nous proposons de reprendre possession, selon l'évolution des besoins, des locaux de dépôt-garage du rez-de-chaussée. Ces locaux sont la propriété de la Commune de Morges.

Il est à noter qu'avec le départ du MBC, l'administration du 1^{er} étage reste en place; seuls les locaux du rez-de-chaussée sont prévus d'être libérés. Ces locaux peuvent servir de garages et de dépôts pour les multiples besoins des services communaux (IE, SP3, PAT et éventuellement JSSEP).

C'est bel et bien l'ensemble des services techniques de la commune qui manque de place, notamment les Directions IE et SP3. Divers dépôts sont répartis tous azimuts dans la ville et dont certains sont loués à des tiers; il s'agit de mettre tout cela en ordre. Les locaux de dépôt-garage de Riond-Bosson 3 nous offrent cette opportunité.

La Direction IE a besoin d'une partie de garage et de dépôt. En regroupant et en entreposant son matériel de circulation (vaubans, panneaux, etc.), la Direction SP3 pourra regrouper son matériel et économiser une location.

Les Directions JSSEP et PAT sont également intéressées par cette opportunité mais pas nécessairement pour des besoins immédiats. JSSEP pourrait centraliser une partie de son matériel en attendant une solution définitive au Molliau, ce qui serait déjà une nette amélioration (cf. point N° 5.2 ci-dessous). En prévision des projets de réaffectation possible du rural de la Gracieuse, PAT devra, si ce projet se concrétise, trouver de nouveaux dépôts pour ses propres besoins et ceux de la Justice de Paix.

Une maîtrise adéquate des nouveaux baux permettra de relouer les parties inemployées et assurer leur disponibilité en fonction de l'évolution des besoins de ces services. La reprise des locaux de dépôt-garage du rez-de-chaussée sera donc partielle dans un premier temps et peut être complète à terme.

D'un point de vue financier, le principe est que le manque à gagner lié au loyer soit compensé par les économies de loyer réalisées. Les gains organisationnels dus à la centralisation et à la proximité des services techniques sont indéniables.

Ces idées doivent encore être précisées; le projet reste donc à faire et pourra être développé d'ici au départ du MBC cet automne.

5.2 Réorganisation de l'Office des espaces publics

L'administration de l'Office des espaces publics a été installée, à moindres frais, sur le site du Molliau (Etablissement horticole) dans la Maison du cimetière "La Violette".

Il s'agit là toutefois d'une première étape. Les machines et le personnel sont disséminés aux quatre coins de la ville (Beausobre, Blancherie, Parc de Vertou, ancienne poste, Parc de l'Indépendance, etc.); cela crée de nombreux problèmes d'organisation et de logistique qui nuisent à son bon fonctionnement. Ce regroupement permettra à cet office de mieux fonctionner.

Le projet consiste à créer un dépôt unique pour les machines et les véhicules de l'Office des espaces publics. Il est à noter que le hangar actuel en bois n'est pas en bon état et doit être agrandi; à ce stade, une reconstruction de ce hangar agrandi n'est pas exclu. D'un point de vue réglementaire, le site pose problème car il devra s'accommoder de la proximité d'une forêt et d'un lac.

L'aire d'accès devra être revue de même que l'accueil pour le cimetière. La sécurité de l'accès routier doit également être améliorée.

Un montant de 1.5 million de francs est prévu dans le plan des dépenses d'investissements en 2011. L'estimation financière de cette opération a été ébauchée; quant au projet complet, il sera effectué en temps utile.

6 DÉTAIL DE LA PHASE III

6.1 Poste de police à "Morges Gare-Sud"

L'actuel poste de police n'est plus adéquat; les locaux sont exigus et il manque de la place pour le personnel. Cet immeuble est dépourvu d'ascenseur; la réception étant installée au premier étage, elle n'est pas accessible aux personnes handicapées.

L'implantation du Poste de police se fera dans les constructions de "Morges Gare-Sud", en principe dans le périmètre CFF. Les conventions en cours d'élaboration doivent permettre cette implantation. Ce déménagement permet un placement stratégique d'une entité administrative dans un secteur en plein développement.

La question se pose encore de savoir si le Contrôle des habitants sera ou non inclus dans cette opération. Cette option permettrait de libérer le rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville pour la création, en deuxième étape, d'un nouvel accueil de type guichet unique. Cela reste néanmoins une option possible.

Il est à noter que l'actuel Hôtel de Police devra être alors transformé et rénové pour une mise en location. Cette opération sera donc autofinancée.

Un montant global de 3.5 millions de francs est prévu, pour ces deux objets, en 2012 dans le plan des dépenses d'investissements.

7 PROGRAMME GÉNÉRAL DE LA RÉORGANISATION

7.1 Phase I

⇒ Acquisition de Riond-Bosson 14 (regroupement IE et PAT) 2008

⇒ Transformation de l'Hôtel de Ville 2009

7.2 Phase II

⇒ Reprise partielle des dépôts de Riond-Bosson 3 (IE, SP3, JSSEP et PAT) 2009

⇒ Agrandissement de l'Etablissement horticole (regroupement JSSEP) 2011

7.3 Phase III

⇒ Construction d'un poste police à "Morges Gare-Sud" dès 2012

⇒ Transformation de la Maison de Seigneux

8 ASPECT FINANCIER

Conformément à la détermination présentée au Conseil communal en séance du 5 septembre 2007, il est prévu que le financement de ce projet soit principalement réalisé par la vente d'actions de la Romande Energie, ce en réponse à la motion du Parti libéral intitulée "Financer la rénovation du patrimoine bâti de la Commune (Temple, Hôtel de Ville, etc.) en limitant l'accroissement de la dette communale".

La Municipalité pourra proposer d'autres pistes de financement, notamment pour le projet d'acquisition de Riond-Bosson 14, qui n'est à priori pas directement concerné par la motion précitée.

9 CONCLUSION

Le puzzle de la réorganisation se met en place. L'accent doit être maintenant porté sur l'action clé déterminante pour démarrer ce vaste projet par l'acquisition des lots PPE de Riond-Bosson 14. C'est l'opération la plus délicate car le programme est tendu et nécessitera des prises de décisions rapides de la part du législatif.

La phase I est importante car elle "délocalise" deux services. Elle a donc un net impact sur une certaine centralité existante à l'Hôtel de Ville. Au vu du manque de place, le départ d'une grande Direction telle que IE est nécessaire et permet de soulager le programme des travaux de l'Hôtel de Ville.

La création d'un pôle de compétences techniques abritant deux Directions (IE + PAT) dans un quartier industriel permet de trouver une nouvelle cohérence générale et une localisation aisée des services communaux dans la ville.

La phase II est une phase intermédiaire de réglages visant à performer l'administration en réglant des problèmes organisationnels et logistiques.

La phase III de cette réorganisation est particulièrement stratégique; elle vise à assurer une présence de l'Autorité dans un nouveau secteur de ville et participe à cette dynamique de développement prometteur pour la ville de Morges.

La planification dans le temps de cette dernière phase est aléatoire car les constructions dépendent de l'avancement des planifications réglementaires en cours et de l'entreprise des propriétaires pour y réaliser ensuite les constructions possibles; un décalage de plusieurs années peut très bien se produire. Les dates annoncées sont donc, par devoir d'anticipation et par précaution, volontairement optimistes dans le temps.

Nous n'avons, heureusement, pas un besoin immédiat et impératif de disposer d'un nouveau poste de police. Pour une fois, le temps joue avec nous et un report nous permettra de mieux répartir nos dépenses.

Les présentes propositions ont pour but de permettre à l'administration de s'établir stratégiquement et durablement sur son territoire, de répondre de manière adéquate et mesurée aux problèmes posés ainsi qu'aux besoins identifiés.

Il s'agit de mettre en place les structures administratives qui permettront d'assurer un travail rationnel et professionnel, de répondre aux attentes de la population et de faire face aux grands défis d'agglomération et de régionalisation à venir. En mettant à disposition des structures administratives efficaces, Morges assume pleinement son rôle de chef-lieu de district.

En présentant ce rapport, la Municipalité espère avoir répondu aux attentes fondées du Conseil communal pour ce qui est d'une vision d'avenir pour l'administration morgienne. Une fois ces principes admis, des propositions concrètes de financement pourront être avancées.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter les principes stratégiques de la réorganisation des locaux de l'administration.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 mars 2008.

le syndic

le secrétaire

E. Voruz

G. Stella

Annexe(s) : Plan de localisation - Riond-Bosson

Plan de localisation - secteur ouest

